


A. Le Collectif interassociatif sur la santé (CISS) Auvergne-Rhône-Alpes

Créé en 2001, le [CISS Auvergne-Rhône-Alpes](#) regroupe 150 associations d'usagers de santé qui s'unissent pour être porte-parole des besoins et des attentes de tous. Sur toute la région, plus de 800 bénévoles œuvrent au quotidien pour un système de santé de qualité, solidaire, accessible à tous et qui reconnaît l'utilisateur comme un acteur à part entière de sa santé.

B. Le service TANDEM

[TANDEM](#) est un service porté par le [Collectif Interassociatif Sur la Santé Auvergne-Rhône-Alpes](#) en partenariat avec  AFM TELETHON dans le cadre du programme multipartenarial [PASCALINE](#) porté par l'[Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes](#).

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le service est mis en œuvre par le CISS Auvergne-Rhône-Alpes à travers une équipe de professionnels, les **Référents parcours de santé** (RPS), qui accompagnent dans leurs démarches les **personnes en situation de santé complexe**. Ces **facilitateurs** agissent à la demande des personnes, dans le respect de leur autonomie et de leur libre choix, pour faire émerger, au bon moment, les réponses adaptées à leurs besoins.

TANDEM repose sur une triple spécificité :

- le critère d'inclusion est la complexité qu'elle soit seulement **ressentie par l'utilisateur lui-même** ou également évaluée/diagnostiquée par un tiers.
- l'accompagnement proposé est **transversal**, il recouvre l'ensemble des composantes de la santé que sont le soin, l'action sociale, médico-sociale, la prévention et la promotion de la santé.
- avec TANDEM, l'utilisateur devient **acteur** de son parcours de santé et de vie.

A ce jour, plus de 60 personnes sont accompagnées par deux Référents. La file active étant en augmentation constante, un renforcement de l'équipe est nécessaire.

La phase expérimentale de ce projet s'achèvera en 2017, mais le CISS Auvergne-Rhône-Alpes prépare déjà la mise en œuvre de plusieurs projets d'accompagnement des usagers sur le modèle de TANDEM.

C. Les caractéristiques du poste

- C1- **Intitulé** : Référent parcours de santé (RPS)
- C2- **Type de contrat** : 35h / CDI / statut employé
- C3- **Salaire** : Selon profil et expérience
- C4- **Localité** : Lyon et Bron, déplacements à prévoir sur le territoire PASCALINE (situé entre Lyon et Bourgoin Jallieu) et dans le reste de la région
- C5- **Véhicule personnel et permis B exigés**
- C6- **Date de prise de poste** : Lundi 4 juillet 2016

D. Les missions du poste

Sous la responsabilité du chef de projet, le RPS accompagne la personne (et son entourage) dans toutes les étapes de son parcours de santé. Ses missions sont les suivantes :

- D1- **Elaborer** avec la personne (et son entourage) un programme d'accompagnement, conforme à son projet de vie, en s'appuyant sur les dispositifs et services existants en matière de santé (prévention, sanitaire, social et médico-social). Il s'agit de l'aider à exprimer ses besoins et à les analyser.

- D2- Accompagner** la personne (et son entourage) dans l'adaptation de son environnement et se mettre à sa disposition dans l'accomplissement de ses démarches. Aider à trouver et mettre en œuvre avec la personne les réponses à ses préoccupations (suivi médical, aide humaine, intégration scolaire, emploi, accès aux droits, etc.) et l'accompagner dans ses démarches (présence aux consultations, dans les instances, auprès des professionnels de santé, auprès de prestataires de services, des fournisseurs de matériel, etc.).
- D3- Former** la personne à ses droits pour renforcer sa capacité à dialoguer, à analyser les solutions et à décider ; la rendre compétente sur l'information médicale qui la concerne. Lui permettre de se repérer dans l'ensemble du système sanitaire et social.
- D4- Valoriser et s'appuyer** sur les professionnels et les dispositifs existants, **développer et entretenir** un réseau de partenaires avec et autour de la personne pour éviter toute rupture dans son parcours et mettre en œuvre son projet de vie. Favoriser une meilleure prise en charge médicale et assurer une mission de prévention face aux évolutions des situations de santé.
- D5- Evaluer** : Collecter des informations relatives aux éventuels dysfonctionnements systémiques qu'il est amené à constater dans le cadre de ses missions.

Dans l'ensemble de ses missions, le RPS adopte, à l'image du collectif, une posture militante de promotion de l'usager acteur de sa santé.

E. Les conditions d'exercice

Le RPS intègre un service opérationnel composé de 3 référents parcours de santé, d'un chef de service et d'un responsable du développement.

Plus largement, il intègre l'équipe de permanents (composée de 10 salariés) et de bénévoles (25 membres du conseil d'administration) du CISS Auvergne-Rhône-Alpes avec qui il est amené à travailler régulièrement.

Il évolue en lien étroit avec les associations membres / partenaires du CISS Auvergne-Rhône-Alpes qui lui apportent leur expertise. Il travaille également en relation avec les acteurs professionnels médicaux et sociaux du territoire.

Enfin, le RPS bénéficie de l'expérience de l'AFM-Téléthon qui met en œuvre une démarche de formation et de compagnonnage.

F. Profil recherché

F1- Compétences :

- Connaissance exigée du paysage institutionnel de la santé (incluant grand âge et handicap) et de ses acteurs professionnels/associatifs/territoriaux
- Professionnel confirmé de l'accompagnement (prévention ou sanitaire ou médico-social)
- Expérience associative appréciée

F2- Qualités :

- Capacité d'écoute, de communication et aisance relationnelle
- Flexibilité et esprit d'initiative
- Capacité à travailler en mode projet sur des pratiques innovantes
- Professionnalisme, capacité d'organisation et d'innovation
- Goût du travail en équipe et de l'approche partenariale
- Capacité d'analyse et de synthèse
- Autonomie

F3- Formation : à partir de bac + 3

G. Candidature

Pour déposer votre candidature, merci d'envoyer votre CV accompagné d'une lettre de motivation en format .pdf à Adrien DELORME par mail à adrien.delorme@cissra.org **avant le jeudi 23 juin 2016 minuit (délai de rigueur)**. Veuillez à faire figurer en objet la mention suivante : TANDEM_recrutement_RPS_1512. Le processus de recrutement s'articulera en 2 phases :

1. Mercredi 29 juin (1^{er} entretien);
2. Jeudi 30 juin (2nd entretien).

Pour plus de renseignements, contactez Adrien DELORME adrien.delorme@cissra.org ou rendez- vous sur www.cissra.org.